

Webinaire du 1^{er} avril : soin et lien

PE : professeur·e des écoles

Métier féminisé à plus de 80 %

charge de travail est très importante : préparation de la classe, corrections, rencontre avec les parents, concertations en équipe, se former... Les heures en dehors de la classe sont plus nombreuses que celles faites à élèves. Ces tâches augmentent et l'informatique n'a fait que décuplé la paperasserie.

Charge mentale : tout doit être anticipé alors qu'avec 25 à 30 élèves les imprévus arrivent tout le temps.

recrutées en master, que des qualifications sont nécessaires dans toutes les matières pour enseigner en école et que nos responsabilités sont importantes : assurer la sécurité physique et psychologique de jeunes enfants, les amener à apprendre, à comprendre, à s'interroger sur le monde... Notre traitement n'est pas à la hauteur des enjeux de notre métier, puisque l'on démarre avec 1474€ nets.

Revendications : augmentation de salaire (400 euros), déroulement de carrière sur un grade avec même avancement pour tous et toutes, diminution du temps devant élève (18h) et augmentation de temps de concertation (6h)

AESH : Accompagnant·e des élèves en situation de handicap

féminisée à plus de 90 %

précaire, toujours à temps partiel imposé (autour de 24h). Elles sont payées autour de 750€ net mensuels et n'ont aucune reconnaissance professionnelle, alors qu'elles s'occupent d'enfants en situation de handicap parfois lourd !

Revendications : titularisation, reconnaissance des heures hors temps avec élève dont temps de concertation, emploi à temps plein, augmentation de salaire, réelle formation initiale, vraie métier,

ATSEM : Agent·e territorial·e spécialisée·e des écoles maternelles

féminisé à plus de 99%

20 % d'emploi précaire. 20 % à temps incomplet souvent imposé

temps de travail annualisé : de 28 à 40h

tâches en plus peuvent être variées : maîtresse de stage (CAP), AESH quand défaut, périsco, coordinatrice de projets et encadrante d'équipe, entretien des locaux, rôle éducatif nié

pénibilité : 90 % ont des pb de dos liés aux postures, mobilier non adapté, répétition des gestes, port de charges particulières (meuble), bruits, longueur de la journée, maladie infantile,

pas de déroulement de carrières

laisser en C alors que bcp de tâches relève du B (concours interne vers cat.B, mais trop peu ouvert)

Revendications : 1 ATSEM par classe à temps complet, temps de concertation dans le temps de travail, revalorisation salariale et déroulement de carrière (cat. B), reconnaissance pénibilité

Revendications commune au 3 métiers :

Conditions de travail pour les 3 métiers : diminution du nombre d'élèves par classe, adaptation des locaux

formation commune aux 3 métiers